AB TECH ÉQUIPEMENT D'ARPENTAGE Leica Geosystems
COFFRAGE DE DAVID LEMIEUX INC. R.B.Q. : 5676-1521-01
COFFRACO
doka
COFFRAGE MAJOR
MARTINEAU COFFRAGE
FORMA+ Division Coffrage
COFFRAGE ALLIANCE FORMWORK RBQ 3093-6728-17

AECSQ
Association des entrepreneurs en coffrage structural du Québec

POUR L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN COFFRAGE STRUCTURAL DU QUÉBEC

LA FORMATION ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

L'Association des entrepreneurs en coffrage structural du Québec (AECSQ) compte bien placer son industrie au cœur du domaine de la construction et valoriser son importance pour chaque projet réalisé au Québec. Afin d'y arriver, elle mise sur le développement d'une formation spécialisée dans le coffrage structural de même que sur l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail de ses employés.

Le magazine *Industrie & Commerce* s'est entretenu avec M. Denis Généreux, le directeur général de ce regroupement comptant près de 35 entreprises membres qui travaillent et se spécialisent dans le coffrage structural de bâtiments et d'infrastructures au Québec. L'AECSQ a été mise sur pied pour surmonter des défis propres au coffrage structural, dont celui d'établir un meilleur arrimage entre les activités des différents acteurs du milieu : coffreurs, ferrailleurs, cimentiers-applicateurs, opérateurs de pompe à béton et fournisseurs de béton. Faire connaître les avantages des projets en structure de béton, accroître l'efficacité entre les travailleurs, entrepreneurs et fournisseurs de l'industrie de même que valoriser et représenter le secteur du coffrage structural font partie de sa mission.

Le regroupement se définit comme une véritable colonne vertébrale dans le secteur du bâtiment et des infrastructures, qui constitue un fondement essentiel de l'industrie de la construction et qui contribue fortement à son essor. Comme son plan d'action est de mettre en valeur les nombreux avantages des structures de béton et de faire reconnaître l'expertise de ses membres, l'AECSQ est animée par un profond désir d'améliorer l'efficience de cette industrie, de collaborer avec les principaux acteurs et de prendre les actions nécessaires pour faire profiter ses membres des retombées positives.

L'AECSQ a été fondée il y a quelques années à peine. Ses membres sont des entrepreneurs sous-traitants spécialisés en coffrage structural dans le domaine des bâtiments et celui du génie civil, qui travaillent sur des projets privés et publics principalement pour des entrepreneurs généraux et des promoteurs-constructeurs. Le regroupement compte aussi des membres fournisseurs qui désirent contribuer à l'avancement de cette industrie. Ce secteur d'activité emploie des milliers de travailleurs et constitue un pilier essentiel et très important dans le domaine de la construction qui mérite d'être mis en valeur et mieux reconnu.

« Notre association travaille dans l'aménagement de dalles structurales pour des bâtiments de plusieurs étages et des immeubles de bureaux, mais aussi pour des infrastructures. Il est évident, pour nous, que notre secteur d'activité doit être considéré en amont dans chacun des projets, car nous avons à établir les fondements, la base même d'un bâtiment ou d'une infrastructure. C'est ce qui fait la réussite ou, dans le cas contraire, l'échec d'un projet », dit M. Généreux.

L'arrivée de cette association dans le paysage de la construction québécois permet de regrouper les joueurs de ce secteur pour cerner des préoccupations communes et des défis particuliers liés à l'avancement de cette spécialité afin de trouver des solutions. « Nos membres ont des particularités avec lesquelles ils doivent composer dans leur travail quotidien. Ils sont les premiers à intervenir sur les chantiers; ils représentent un grand groupe de travailleurs sur un projet lorsqu'ils procèdent à une coulée de béton. Leurs besoins sont tout aussi importants que tous les autres secteurs spécialisés », exprime M. Généreux.

La formation

L'un des principaux projets de l'AECSQ actuellement est la création d'un programme de formation spécialisée dans le coffrage structural. M. Généreux explique que les travailleurs dans le secteur du coffrage en ce moment viennent essentiellement du domaine de la charpenterie-menuiserie ou que ce sont des manœuvres spécialisées. La formation manque. L'AECSQ souhaite donc corriger la situation et créer un programme de formation spécialisée en aménagement de coffrages structuraux.

Le but de ce projet à long terme est de pouvoir compter sur une formation reconnue en coffrage structural, comme c'est le cas pour les autres spécialités de la construction. « La formation qui existe pour nos travailleurs est une formation de base. Pour nous, dans l'objectif de combler la pénurie de main-d'œuvre notamment, c'est très important de prioriser l'accès à nos travailleurs à une formation spécialisée en coffrage structural. Nous souhaitons aider nos travailleurs et les soutenir pour permettre l'évolution dans notre domaine », dit M. Généreux.

CONSTRUCTION DRAMIS SPÉCIALITÉ COFFRAGE
COFFRAGES SYNERGY FORMWORK
CONSTRUCTION SOREL LTÉE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL CERTIFICATION ISO 9001-2015
4 FONDATIONS SAISONS
NADEAU
Les entreprises Givesco.com
POMPAGE ÉLITE
ALFA PRODUITS DE COFFRAGE ET D'ÉCHAFAUDAGE FORMING AND SCAFFOLDING PRODUCTS
BAILLARGEON COFFRAGE
COFFRAGE APEX

L'Association des entrepreneurs en coffrage structural du Québec peut d'ailleurs compter sur le soutien d'une organisation syndicale dans ce projet, qui vise à obtenir une reconnaissance officielle de la part des instances pour cette formation. M. Généreux précise que l'objectif n'est pas de réglementer ou de rendre cette formation obligatoire pour les travailleurs de l'industrie, mais plutôt de l'offrir pour soutenir le développement des compétences. Il considère que trop peu d'informations sont données aux travailleurs dans le domaine du coffrage et que c'est ce qui freine le développement de leurs compétences. L'association patronale estime que l'absence d'une formation spécialisée pour soutenir la main-d'œuvre appelée à travailler sur un coffrage nuit à la rétention des employés. L'arrivée d'un programme spécialisé facilitera l'engagement des travailleurs dans un projet de coffrage, croit sincèrement ce regroupement, qui a le devoir de trouver une solution à cette lacune pour ses membres.

Les conditions salariales dans le secteur du coffrage structural sont parmi les meilleures de l'industrie. Toutefois, comme l'environnement de travail est exigeant, le regroupement d'entrepreneurs compte agir pour soutenir les travailleurs en leur fournissant un programme de formation efficace pour les informer des nouvelles méthodes et des nouveaux outils de travail qui existent sur le marché afin de leur faciliter la tâche.

« Avec les nouveaux équipements qui ont été développés dans notre secteur au fil du temps, il est maintenant beaucoup plus facile qu'avant de travailler dans le domaine des coffrages. Toutefois, malheureusement, la formation actuelle n'est pas à jour et ne soutient pas suffisamment les travailleurs pour leur faire connaître ces innovations », déplore M. Généreux.

Selon lui, l'arrivée d'un programme spécialisé de formation pourrait aider ce secteur, qui a d'énormes besoins de main-d'œuvre, comme d'autres secteurs d'activité. D'ailleurs, les conséquences ont commencé à se faire sentir. Malheureusement, comme la plupart des membres de l'AECSQ subissent une pénurie de main-d'œuvre, les délais s'allongent pour l'aménagement d'une dalle pour un projet. Le directeur général du regroupement révèle, par exemple, que les carnets de commandes des membres sont remplis et que le calendrier de travail s'étend maintenant jusqu'en août 2022.

« La conséquence de la rareté de travailleurs est très importante, car tous les projets de construction commencent par le coffrage structural. Comme nous avons un délai de dix mois pour débuter, nous pouvons donc dire que c'est majeur comme situation et nous devons trouver une solution. On ne parle pas de pénurie de matériaux; c'est essentiellement une pénurie de main-d'œuvre », lance M. Généreux, en se disant convaincu que l'apparition d'un nouveau programme de formation spécialisée facilitera le recrutement des travailleurs en coffrage et la rétention. Malheureusement, trop peu d'ouvriers restent actifs dans ce métier.

La gestion des garde-corps

L'une des autres préoccupations de l'Association des entrepreneurs en coffrage structural du Québec concerne la gestion des garde-corps sur les chantiers de construction pour permettre d'accroître la santé et la sécurité des travailleurs.

M. Généreux dit que ce projet a pris naissance à la demande du comité de révision du code de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ainsi que de l'Association de la construction du Québec. « Nous avons été mandatés pour faire des représentations afin de démontrer comment apporter des améliorations aux structures de garde-corps pour réduire les incidents sur les chantiers qui sont beaucoup trop nombreux », selon lui.

CROPAC Est. 1977
PERI
RENÉ TREMBLAY LTÉE LTD. GROSSISTE EN BOIS
CRANEX Ingénierie de levage
POMPAGE DE BÉTON TPG
WESTON FOREST VOUS ADOREREZ FAIRE AFFAIRE AVEC NOUS
ISO 9001 Santco
UFP CANADA, INC. UNE SOCIETE UFP INDUSTRIES

Ces barrières physiques pour empêcher les chutes dans le vide sont installées à plusieurs étapes et endroits lors du déroulement d'un chantier de construction d'édifices ou de structures. Les garde-corps sont d'abord installés au moment de la coulée d'une dalle de béton. « À cette étape, les garde-corps sont installés en porte-à-faux alors qu'ils le sont en bordure du vide ailleurs sur les chantiers. Depuis les dernières années, certains incidents impliquant des garde-corps lors du coffrage sont survenus et nous souhaitons évidemment les éliminer pour l'avenir. Il a été porté à notre attention que plus de 14 000 incidents se sont produits en 2020 », mentionne-t-il.

Les propositions que l'AECSQ a faites au comité de révision de la CNESST et à l'Association de la construction portent essentiellement sur l'installation des garde-corps qui existent déjà ailleurs sur les chantiers lorsque des entrepreneurs obtiennent des dérogations. M. Généreux rappelle qu'avec les représentants de l'industrie de la fenestration et de systèmes intérieurs, le regroupement d'entreprises en coffrage a notamment suggéré l'aménagement de garde-corps à une distance variant entre zéro et trois mètres en retrait du vide, selon les besoins précis déterminés en fonction du type de coffrage, du type de bâtiment, de l'emplacement des colonnes, du type de fermeture de murs et autres.

« Malheureusement, nos suggestions et recommandations se sont butées à un refus de la part de la partie syndicale sans aucune justification ni raison particulière. C'est donc le statu quo et nous le déplorons en dépit du fait qu'il est survenu 14 000 incidents impliquant l'installation et l'emplacement des garde-corps en 2020 », signale le directeur général, qui maintient toutefois l'importance de modifier la réglementation afin de disposer les barrières de protection entre zéro et trois mètres lors de la pose du coffrage, selon la configuration des chantiers.

L'AECSQ insiste sur le fait que certains entrepreneurs qui installent les garde-corps de cette manière reçoivent actuellement des évaluations positives de la part des instances officielles et des travailleurs qui doivent les utiliser. « Nous allons donc continuer de revendiquer ces modifications du code afin d'améliorer la sécurité des travailleurs sur les chantiers. C'est une responsabilité morale. Lorsqu'on installe les garde-corps en bordure du vide, comme c'est le cas actuellement, ces systèmes sont trop souvent réaménagés à plusieurs reprises, et c'est ce qui met en danger la sécurité des travailleurs », lance-t-il.

Le regroupement d'entrepreneurs en coffrage compte donc poursuivre son travail de sensibilisation dans le but d'obtenir gain de cause et de réglementer l'installation des barrières de protection entre zéro et trois mètres, selon la configuration des sites.

Un outil de référence technique

Enfin, mentionnons que toujours dans le but de valoriser l'importance du secteur du coffrage structural dans le domaine de la construction, l'AECSQ souhaite également promouvoir un outil de référence technique qui a été conçu pour mieux sensibiliser les concepteurs à l'importance du choix des fondations d'un édifice ou d'une infrastructure.

« Il arrive trop souvent que les entreprises en coffrage soient responsables des problèmes qui surviennent pendant la construction d'un bâtiment ou d'une structure alors qu'elles n'ont pas été impliquées dans le processus décisionnel. Nous avons donc à subir parfois des erreurs ou à composer avec des situations qui sont évitables », dit-il.

Par exemple, les entrepreneurs en coffrage structural peuvent être confrontés à un problème d'affaissement de dalles de béton alors que les concepteurs n'ont pas prévu assez d'acier d'armature dans leurs plans. Autre exemple : si un plan prévoit le retrait du coffrage trop tôt en période hivernale ou trop tard durant l'été, les risques de problèmes sont accentués. « Ce sont des décisions qui sont prises en amont dans la chaîne de construction et que nos entrepreneurs subissent, car la demande des concepteurs est carrément impossible à satisfaire », affirme M. Généreux.

C'est la raison pour laquelle le regroupement d'entrepreneurs a produit un outil de référence technique pour mieux informer les professionnels sur les exigences et les choix à faire pour les fondations des bâtiments et des structures. Une présentation sera faite en février prochain lors du congrès annuel de la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec. L'AECSQ en profitera pour soumettre ce guide de référence technique lors d'un atelier d'information. Le document sera ensuite présenté pendant d'autres activités à l'intention, par exemple, des architectes, des ingénieurs, des donneurs d'ouvrage et des maîtres d'œuvre. « Nous sommes convaincus de la pertinence de ce guide de référence technique qui touche le quotidien des entreprises en coffrage structural », insiste-t-il.

L'AECSQ répète qu'il est primordial de considérer certains éléments de coffrage avant de concevoir des plans, et le guide de référence technique pourra soutenir le travail des décideurs. ■

En plus du conseil d'administration, l'AECSQ comporte différents comités de travail, tels qu'un comité équipements de levage et de pompage, un comité santé et sécurité et un comité technique. Les membres de ces comités travaillent en collaboration avec des professionnels afin de se pencher sur les différents enjeux touchant l'industrie.

L'AECSQ regroupe et représente les parties prenantes de l'industrie du béton et est fière de contribuer à l'essor de l'industrie de la construction. Elle poursuit l'objectif de faire valoir les meilleures pratiques de l'industrie :

- Améliorer la sécurité dans les chantiers.
- Travailler à une meilleure intégration des femmes dans les chantiers.
- Mettre en lumière les compétences des coffreurs tout en bonifiant leur formation.

Pour plus d'informations :
Association des entrepreneurs en coffrage structural du Québec
5089, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Montréal (Québec) H1B 5V3
Tél. : 438 387-3430
info@aecsq.com • www.aecsq.com

Échafaudage, coffrage et ingénierie
Provenant d'une seule et même source

PERI vous aide à construire : nous rendons la construction plus rapide, plus sécuritaire et plus rentable. Procurer le meilleur service à notre clientèle est ce qui nous motive chaque jour. Avec des bureaux et des installations d'expédition à la grandeur du pays, nous sommes là pour vous servir.

Échafaudage, coffrage et ingénierie
www.peri.ca
PERI